



02 Le rôle et la place des parents à l'École.

publié le 02/04/2011

Le rôle et la place des parents à l'École sont reconnus et leurs droits sont garantis par des dispositions réglementaires énoncées dans le Code de l'éducation.

Les droits des parents à l'information sont garantis

Le suivi de la scolarité par les parents implique que ceux-ci soient bien informés des résultats mais également du comportement scolaire de leurs enfants. **Le décret institue :**

- **des réunions chaque début d'année**, pour les parents d'élèves nouvellement inscrits, avec le chef d'établissement
- **des rencontres parents-enseignants au moins deux fois par an**, dans les collèges et lycées, l'information sur l'orientation est organisée chaque année dans ce cadre
- **une information régulière à destination des parents** sur les résultats et le comportement scolaires de leurs enfants
- **l'obligation de répondre aux demandes d'information et d'entrevues** présentées par les parents
- **un examen des conditions d'organisation du dialogue parents-école**, notamment **à l'occasion de la première réunion du Conseil d'Administration**



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.